

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 2 septembre 2014 à 20h00**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 : Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Est absent : Monsieur Stéphane Veilleux, siège #6

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire
Monsieur Dany Quirion

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière
agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-09-237

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur
Daniel Campeau. et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant au point varia
(30) les sujets suivants :

Aide fin de semaine de la culture

- Emprunt travaux Petit Shenley

Le point varia (30) reste ouvert.

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 AOUT 2014**

LÉGISLATION

4. FINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLETS

**5. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX
GRAND SHENLEY**

6. STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES

7. INSPECTION D'UN BÂTIMENT

8. COTISATION ANNUELLE VISION FEMMES

FINANCES

9. COMPTES DU MOIS

10. DÉPÔT : RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF

11. VIREMENT DE COMPTE DU BILAN AU COMPTE IMMOBILISATION

12. CAMPAGNE DE FINANCIEMENT MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : TOIT MAISON ROUGE

14. REMBOURSEMENT FACTURE BRIS AQUEDUC 506 RUE PRINCIPALE

15. ACHAT D'ABRASIF

16. ACHAT TECHNO-PIEUX POUR ENSEIGNE NUMÉRIQUE

17. MÛRET AU 478 RUE JOBIN

18. INSTALLATION ARRÊT GLACE

19. ACHAT REGROUPÉ SULFATE FÉÉRIQUE

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT – FOURNITURE - TRAVAUX

20. INSTALLATION SIGNALISATION «ARRÊT»

21. CORRECTION DE PROBLÈMATIQUE AU 477 RUE CHAMPAGNE

URBANISME

22. FIXER LE PRIX DU TERRAIN À VENDRE RUE PELCHAT

23. SITUATION DES SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL

LOISIRS ET CULTURE

24. PROJET MAISON ANDRÉ MATHIEU

25. BUDGET POUR INVITÉ FIN DE SEMAINE DE LA CULTURE

PERSONNEL

26. INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE

27. ENGAGEMENT PERSONNEL ENTRETIEN MÉNAGER

28. **RAPPORTS:**

28.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

28.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

29 CORRESPONDANCE

30 AUTRES ITEMS

30.1 EMPRUNT TEMPORAIRE

30.2 ACHAT ORDINATEUR FIXE

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

32 .CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014

2014-08-219 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014

En conséquence, Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 12 août 2014 susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière

4. FINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLETS

2014-09-239 **Il est proposé par** monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu unanimement;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de le l'Institution financière de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son emprunt par billets en date du 9 septembre 2014 au montant de 1 624 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 364-95, 77-2008, 137-2014 et 138-2014. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100.00, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

113 400 \$	2.55 %	9 septembre 2015
116 700 \$	2.55 %	9 septembre 2016
120 200 \$	2.55 %	9 septembre 2017
123 600 \$	2.55 %	9 septembre 2018
1 150 800 \$	2.55 %	9 septembre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2014-09-240 **ATTENDU QUE,** conformément au(x) règlement(s) d'emprunt

suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux,

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billet un montant total de 1 624 700 \$:

Règlements d'emprunt No	Pour un montant de \$
364-95	77 700 \$
77-2008	244 125 \$
137-2014	792 625 \$
138-2014	510 250 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis ;

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long produit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 624 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 364-95, 77-2008, 137-2014 et 138-2014 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 9 septembre 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi- annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	113 400 \$
2016	116 700 \$
2017	120 200 \$
2018	123 600 \$
2019	106 500 \$ (à payer en 2019)
2019	1 044 300 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 137-2014 et 138-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

5. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX GRAND SHENLEY

Monsieur le maire fait mention que les travaux de réfection sous la rue du Grand Shenley sont acceptés au Ministère des Affaires Municipales avec une subvention. A ce moment la décision n'est prise par les élus de la possibilité d'effectuer ces travaux.

6. STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES

La municipalité connaît des problèmes de stationnement dans les rues de la municipalité lors d'activités spéciaux. Une demande d'attention est lancée à la population concernant le stationnement dans les rues afin de laisser une circulation sans embuche aux véhicules d'urgence, ambulance et pompier.

7 INSPECTION D'UN BÂTIMENT

2014-09-241 **Considérant** que les élus ont une vue sur un immeuble dans la municipalité;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un montant d'environ mille dollars (1 000 \$) pour les services de l'inspecteur immobilier Martin Poirier Inc

8. COTISATION ANNUELLE VISION FEMMES

2014-09-242 **Considérant** que le mouvement Vision femme a pour but de soutenir, appuyer et encourager les actions de Vision Femmes visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes des MRC de Beauce-Sartigan, Les Etchemins, Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce.

Considérant que c'est la période de renouveler la cotisation annuelle;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation au coût de vingt dollars.

9. COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois d'août 2014 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2014-09-243 **Il** est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier. et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois d'août 2014 au montant de 92 372,90 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 26 210.73 \$, les comptes à payer représentent 42 020.30 \$. tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 24 141.87 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FOND

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires

disponibles prévus au budget 2014 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2014-09-243

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

10. DÉPÔT : RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 30 AOÛT

La Directrice générale/Secrétaire-Trésorière dépose le rapport budgétaire comparatif de la municipalité au 30 août 2014.

11. VIREMENT DE COMPTE DU BILAN AU COMPTE IMMOBILISATION

2014-09-244

Considérant qu'au compte 59-140-11 au bilan un montant de 51 944.\$ apparaît en réserve redevance gravière dont la municipalité peut utiliser pour des travaux dans les routes de gravier;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le virement du compte 59-140-11 au compte d'investissement 23-042-10-421 au montant de 51 944 \$ afin de continuer la réfection du rang Petit Shenley.

12 CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ

2014-09-245

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à la campagne annuelle de financement de la Maison Catherine de Longpré pour un montant de 250.\$

13 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : TOIT MAISON ROUGE

2014-09-246

Considérant que le comité patrimonial et historique de Saint-Honoré, un organisme sans but lucratif, propriétaire de la maison rouge ou magasin ancestral;

Considérant que le comité demande une aide financière pour la réfection du toit de la maison rouge;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une aide financière de 5 000 \$ au comité du patrimonial pour la réfection du toit.

14 .REMBOURSEMENT FACTURE BRIS AQUEDUC 503 RUE PRINCIPALE

2014-09-247

Considérant que la propriétaire du 503 rue Principale a connu des problèmes de refoulement d'égout en mai dernier;

Considérant que la Plomberie Bobby Cloutier inc est intervenue avec une caméra sous terrain et une machine à pression afin de localiser le problème;

Considérant que suite à cette intervention il s'est avéré que le problème se situait du côté de la municipalité;

Considérant que la politique de la municipalité est que lorsque le problème de refoulement se situe à l'emprise du contribuable la facture est payée par le contribuable, tandis que si le problème se situe du côté municipale la facture est défrayée par la municipalité

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la facture de la Plomberie Bobby Cloutier au propriétaire du 503 rue Principale au montant de 562.80 \$ incluant les taxes.

15. ACHAT D'ABRASIF

2014-09-248

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation de l'inspecteur municipal, soit : faire l'achat de 200 tonnes d'abrasif AB10 au coût de 10.25 \$ la tonne métrique chez le fournisseur R. Beaudoin et Fils, aussi 200 tonnes chez la Gravière M.L. Lessard à raison de 5.54 \$ la tonne métrique, aussi 100 tonnes métrique de sel à glace chez Somavrac C.C. à raison de 94.55 \$ la tonne métrique F.A.B. St-Honoré.

16. ACHAT TECHNO PIEUX POUR ENSEIGNE NUMÉRIQUE

2014-09-249

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 2 pieux acier galvanisé au coût de 960 \$ ainsi qu'une plaque avec 6 trous en acier galvanisé à raison de 450.\$ pour un total de 1410.\$ avant taxes. A ce prix l'installation est comprise. Ces accessoires serviront à l'affichage de l'enseigne numérique déjà commandée.

17. MÛRET AU 478 RUE JOBIN

2014-09-250

Considérant les travaux effectués face au 478, rue Jobin le muret de la propriétaire a été désaffecté et reconstruit par l'entrepreneur dont la propriétaire n'est pas satisfaite;

Considérant que la propriétaire demande la reconstruction;

Considérant que le propriétaire des Paysages D.M. a présenté une soumission au bureau pour la reconstruction;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de reconstruction des Paysages D.M. au montant de 907.10 \$ incluant les taxes.

18. INSTALLATION ARRÊT GLACE

2014-09-251

Considérant qu'à la réunion du 12 août dernier, par la résolution portant le numéro 2014-08-223 l'achat des arrêts glace :

Considérant qu'il y a eu demande de prix pour la pose de ces arrêts glace chez Couture Aluminium;

Considérant le prix est de 500.\$ plus les taxes pour un côté du toit;

Après discussion, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de retenir les services d'installation à raison de 1 000.\$ pour l'installation des arrêts neige sur les deux côtés du toit du garage.

19.MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT REGROUPE Sulfate Féérique UTILISÉ POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

2014-09-252

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisé dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate ferrique dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Campeau,
APPUYÉ PAR monsieur Stéphane Quirion
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ ou Silicate de sodium N et/ou PAX-X16 et/ ou Hydroxyde de sodium) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises qui lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, en titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

20. INSTALLATION SIGNALISATION «ARRÊT»

2014-09-253

Considérant qu'un signal d'arrêt situé sur un chemin relevant de la compétence d'une municipalité, qui n'a pas été préalablement approuvé par un conseil municipal, soit par règlement ou par résolution, n'a aucune existence légale et tout contribuable qui présente une telle défense, lors d'une contestation devant la Cour municipale, aura de fortes chances d'être acquitté;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la personne responsable à l'entretien public de faire l'installation d'arrêt l'intersection de la rue Champagne Sud et rue Beaudoin.

21. CORRECTION DE PROBLÉMATIQUE AU 477 RUE CHAMPAGNE

2014-09-254

Considérant que suite aux travaux d'infrastructure exécutés sous la rue Champagne Sud la propriétaire du 477, rue Champagne connaît des problèmes de surplus d'eau dans sa cour;

Considérant que pour corriger cette problématique il faudra un puisard-réceptacle dans le point bas de l'entrée où il y a l'accumulation d'eau, installer un tuyau de PVC rigide 150 mm DR-28, pavage, rétro caveuse pour un total d'environ 2500 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la correction de cette problématique au 477 rue Champagne Sud pour une dépense d'environ 2 500.\$

22. FIXER LE PRIX DU TERRAIN À VENDRE RUE PELCHAT

2014-09-255

Considérant que la municipalité possédait trois petits terrains dans la rue Pelchat qui étaient trop petits dont aucun preneur pour en faire l'acquisition considérant leurs grandeurs;

Considérant que les élus ont pris la décision de fragmenter ces trois petits terrains pour en faire deux;

Considérant qu'il y a une personne intéressée par un de ces terrains;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le prix de ce lot portant le numéro 20A-29 au coût de 23 735.44 \$ incluant les services payables sur une période de 10 ans. et le terrain payable à la signature du contrat.

23. SITUATION DES SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL

2014-09-256

Considérant que l'honorable Lisa Raitt, Ministre du Transport, responsable de la Société canadienne des postes désire la fermeture des points de services en milieu rural;

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) appuie la position de la Fédération canadienne des

municipalités en demandant au gouvernement fédéral que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités de par leur résolution CA-2014-06-05/05 demande à l'honorable Lisa Raitt de réviser sa position concernant la situation des services postaux en milieu rural;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans leur demande auprès de l'honorable Lisa Raitt.

24. PROJET MAISON ANDRÉ MATHIEU

Considérant qu'il y a un projet d'une bibliothèque dans l'ancienne maison d'André Mathieu de la part d'une contribuable, monsieur le maire fait le point en expliquant que présentement dans les orientations des élus ce projet n'est pas priorité à ce stade, de plus qu'il n'a pas de budget de disponible pour ce projet, alors pas d'engagement pour le moment.

25. BUDGET POUR INVITÉ FIN SEMAINE DE LA CULTURE

2014-09-257

Considérant que le 27 et 28 septembre seront des journées culturelles à St-Honoré;

Considérant que lors de cet événement madame Hélène Jolicoeur sera une invitée spéciale présente pour rencontrer les visiteurs;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un montant de 200 \$ afin de défrayer une nuitée à madame Jolicoeur ainsi qu'un panier cadeau qui sera remis par monsieur le maire.

26. INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE

2014-09-258

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adjointe à participer au colloque de zone annuel et d'en défrayer le coût d'inscription ainsi que les frais efférents

27. RAPPORT

28.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur le maire était absent à cette réunion

28.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Daniel Campeau, représentant de la municipalité à la Régie fait un court rapport.

29. CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est parvenu aux élus par courriel, aucune correspondance n'a été retenue.

30. AUTRES ITEMS

30.1 AIDE FIN DE SEMAINE DE LA CULTURE

2014-09-260

Considérant que pour la fin de semaine de la culture il y aura exposition de peinture;

Considérant qu'il y aura installation et enlèvement de panneaux perforés pour les artistes;

Considérant que monsieur René Quirion offre des services pour faire ce travail au coût de 500 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les services de monsieur Quirion à raison de 500 \$.

30.2 EMPRUNT TRAVAUX PETIT SHENLEY

2014-09-261

Considérant que le surplus du discrétionnaire du député au montant de 50 000.\$ sera versé sur une période de trois ans;

Considérant que ce montant est au budget de réfection du rang Petit Shenley;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un emprunt afin de combler le montant qui sera versé en année 2 et en année 3.

31- PÉRIODE DE QUESTION

Considérant l'absence de public, aucune question.

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-09-262

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette présente séance. Il est 20h50.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.